

**RAPPORT DE JURY**  
**EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE POUR L'ACCES**  
**AU CORPS DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF**  
**RELEVANT DES MINISTRES CHARGES DES AFFAIRES SOCIALES**  
**(LOI SAUVADET)**  
**SESSION 2017**

**1- Données chiffrées**

213 agents étaient éligibles ; 88 postes étaient offerts ; 45 candidats se sont inscrits.

**2- Cadre des épreuves**

Le cadre des épreuves est prévu par l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale de l'examen professionnalisé pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat relevant de la catégorie B pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012.

L'épreuve d'admission s'est tenue du 12 mars au 16 mars 2018. D'une durée de trente minutes, elle consiste en une épreuve orale permettant la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Elle se concrétise par un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.

L'épreuve débute par un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes au plus, présentant son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, et se poursuit par un échange avec le jury portant sur ses compétences et aptitudes professionnelles.

Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Le dossier RAEP a servi de support à l'entretien avec les candidats, mais il n'a pas été pris en compte dans la note finale attribuée à chaque candidat

**3- Observations du jury**

La plupart des candidats avaient préparé leur présentation, mais beaucoup n'ont pas été en mesure de respecter les 10 minutes qui leur étaient accordées, l'exposé étant souvent un peu court. Le jury a constaté que le fait de « réciter » rompait la dynamique que devrait avoir l'intervention.

Le jury souligne avoir été davantage intéressé par une présentation des compétences acquises que par un énoncé des postes successifs occupés. Beaucoup de candidats ont fait un réel effort pour exposer leur parcours professionnel et la qualité des échanges avec le jury s'en est positivement ressentie. Les candidats – pour la plupart très attachés à leur établissement ou administration -ont su majoritairement communiquer leur implication dans leurs fonctions et dans leur environnement, parfois avec enthousiasme.

Une différence très importante a été constatée par le jury dans la qualité de la présentation effectuée par les candidats ayant suivi la formation de préparation à l'épreuve et ceux qui ne l'avaient pas suivie. Il est fortement recommandé aux candidats de suivre celle-ci.

Les questions ont été en général bien comprises par les candidats

Les réponses aux questions descriptives (du type « que faites-vous? » ou « Comment le faites- vous ? ») n'ont pas posé de difficultés aux candidats. En revanche les questions nécessitant davantage de recul ou de réflexion sur les sujets qu'ils traitent (du type « selon vous, pourquoi tel type de réglementation existe-t-il ? ») sont plus difficilement appréhendées. La présence ou l'absence de cette capacité d'analyse et de réflexion a d'ailleurs été l'un des principaux critères d'appréciation des candidatures.

Le candidat doit pouvoir inscrire son action dans l'activité de son service, connaître les missions de sa direction et les principales politiques publiques qu'elle met en œuvre. D'une manière générale, les candidats connaissent peu leur environnement professionnel. A titre d'exemple, peu de candidats connaissent de citer ou de décrire les missions des administrations d'Etat présentes au niveau territorial, y compris dans leur proche environnement. Là encore la connaissance de ces éléments par les candidats été un des éléments clés de l'appréciation portée par le jury.

## **REMERCIEMENTS**

Le jury tient à remercier le bureau du recrutement et la gestionnaire de cet examen professionnalisé réservé qui a pu se dérouler dans de bonnes conditions tant pour les candidats que pour le jury.

La présidente du jury  
Evelyne HOUDOIN

